

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 avril 2022 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Stéphane CÔTE, Maire d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Trevor LANE, Chef de division – activités opérationnelles  
Madame Renée Paule LORISTON – Analyste de dossier  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens  
Monsieur Guillaume THÉBERGE, Commandant du poste de quartier 3

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

*Annonces du maire*

Le maire d'arrondissement, monsieur Stéphane Côté, souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement. Il débute la séance en demandant à tous d'observer 1 minute de silence en l'honneur de la population ukrainienne qui subit les atrocités d'une guerre.

Il soulève des sujets d'actualité touchant la circulation, la sécurité publique et les mesures d'urgence. Il mentionne les démarches entreprises par le conseil, le président du comité sur la sécurité publique et la direction d'arrondissement pour planifier les opérations en cas d'inondations. Le maire a fait appel à diverses organisations et associations de l'arrondissement susceptibles d'aider en cas d'inondations. Il demande aussi aux citoyens de solliciter l'aide des proches et des amis. Il poursuit les interventions avec les responsables de rues pour répartir les rôles des villes et des citoyens. Enfin, il rappelle l'adoption d'une motion, présentée par le maire d'arrondissement de Pierrefonds – Roxboro, à la séance du conseil municipal du mois de mars dernier. Cette motion visait l'obtention d'un fonds de prévention mis à la disposition des arrondissements affectés par les inondations avant une déclaration de mesures d'urgence.

Il fait état d'une situation de plus en plus préoccupante, l'excès de vitesse sur le pont à l'égard de la sécurité des travailleurs et aussi à l'égard des enfants, des piétons et des cyclistes. Il invite les citoyens à ralentir à 30km/heure sur le pont. Il fait mention de la lettre envoyée à madame Émilie Thuillier, responsable des infrastructures, des immeubles et du maintien des actifs, concernant la sécurité sur le nouveau pont Jacques-Bizard et le besoin de sécuriser le côté Est et Ouest du nouveau Pont.

Autre fait important rapporté par le maire; le niveau de la sécurité dans l'arrondissement. Il annonce l'augmentation de patrouille sur le territoire de l'arrondissement d'ici 1 mois. Il ajoute que 2 cadets policiers ont été engagés pour la période estivale pour patrouiller l'arrondissement 7 jours par semaine entre 8 h et 23 h. De plus, il annonce que l'arrondissement est présentement en période de comblement d'un poste de patrouilleur pour le service de sécurité publique.

Il informe des travaux de remplacement du terrain synthétique de soccer qui débiteront ce printemps pour une durée de 45 jours ainsi que des travaux de correction et de resurfaçage des 8 terrains de tennis au parc Eugène-Dostie qui commenceront le 15 août prochain.

Il sensibilise au développement du plan de conservation du Paysage Humanisé de L'Île-Bizard et il annonce qu'il proposera, séance tenante, l'optimisation du processus. Il indique que la Ville de Montréal a entamé des négociations avec le ministère du transport du Québec pour avoir la location pendant 25 à 30 ans de l'emprise de la 440. Ils ont retenu le projet de création d'une piste piétonnière et cycliste le long de l'autoroute 440.

Il ajoute que la grande passerelle au parc nature serait utilisable dès la fin du mois de mai et annonce que la piste de course aux alentours de l'île est déjà ouverte.

Le maire convie les citoyens aux activités de la Bibliothèque et réitère que toutes les activités sont affichées sur le site web de la ville et à la salle de spectacle Pauline Julien.

---

## CA22 28 066

### Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 5 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

### 10 - Période de questions du public

Début : 19 h 40

Madame Vicky Akl

Mesures pour limiter la vitesse excessive sur la rue du Pont à L'Île-Bizard

Madame Mireille Leduc

Planification de stationnements incitatifs afin d'améliorer le service de transport de l'Île avant l'ouverture du REM

Monsieur Robert Samoszewski

Demande des nouvelles de l'ancien pont de l'Île-Bizard

Monsieur Charles de Kovachich

Excès de vitesse sur la montée de l'Église près des terrains de golf malgré les changements à la limite de vitesse.

Fin : 19 h 53

Le maire d'arrondissement invite le commandant du poste de quartier 3 à prendre la parole.

Le commandant Guillaume Théberge fait état des principales opérations de son équipe en matière de sécurité routière et publique, d'événements criminels, de prévention de la fraude, de rapprochement des policiers dans les écoles, dans les organismes de l'arrondissement et d'accompagnement de personnes vulnérables. Il ajoute que l'alcool au volant demeure une priorité et informe les citoyens que les policiers seront davantage présents sur le territoire pour s'assurer de la sécurité de tous.

Il fait l'annonce d'un espace sécurisé, muni de caméra, bien éclairé, au poste de quartier 3, qui sera bientôt mis à la disposition des citoyens désirant effectuer leurs opérations d'échanges (garde d'enfants ou de biens) dans une zone à l'abri de fraude ou de vols qualifiés. Il invite à la vigilance lors de l'utilisation des plates formes d'achats ou de vente telles que *Kijiji* ou *MarketPlace* et partage certaines astuces de prévention contre les fraudes.

Enfin, il mentionne que le SPVM est prêt à fournir les services requis en cas d'inondations.

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 03

La conseillère, madame Suzanne Marceau informe que les rondins qui étaient installés sur le versant Nord du boulevard Gouin, en face du Cégep Gérard Godin, ont été retirés aujourd'hui et le nettoyage a été fait.

Fin : 20 h 04

---

## CA22 28 067

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 8 mars 2022.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 8 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1229452002

---

## CA22 28 068

**Prendre acte des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme du 21 septembre et 14 décembre 2021 et du 18 janvier et 15 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1229452003

---

**CA22 28 069**

**Accorder un contrat à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager de 6 bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 12 mois, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 104 907,79\$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19176 (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'accorder à Entretien Mana inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien ménager de 6 bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 12 mois, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 907,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (#22-19176);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227593005

---

**CA22 28 070**

**Autoriser une dépense additionnelle de 3 822,92 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction de la chaussée, de la construction des égouts sanitaire et pluvial, et d'un poste de pompage sur la terrasse Martin et le chemin du Bord-du-Lac à FNX-INNOV conformément à l'entente-cadre 2019-09 majorant ainsi le montant total du contrat de 326 800,46 \$ à 330 623,38 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 3 822,92 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction de la chaussée, de la construction des égouts sanitaire et pluvial, et d'un poste de pompage sur la terrasse Martin et le chemin du Bord-du-Lac dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV conformément à l'entente-cadre 2019-09 majorant ainsi le montant total du contrat de 326 800,46 \$ à 330 623,38 \$, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227474002

---

**CA22 28 071**

**Approuver l'entente de service avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour les services de cadets policiers à vélo effectuant la patrouille sur le territoire de l'arrondissement pour la période du 30 mai au 21 août 2022 et autoriser une dépense au montant de 24 267,60 \$.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'approuver l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les services de cadets policiers à vélo effectuant la patrouille sur le territoire de l'arrondissement, du 30 mai au 21 août 2022, pour un montant de 24 267,60 \$;
2. D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite entente;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1229413005

---

**CA22 28 072**

**Autoriser le renouvellement de contrat à Xelys, pour une période additionnelle de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2022, pour le service d'entretien, de maintenance des systèmes informatiques et le renouvellement de licences et autoriser une dépense de 90 469,97 \$, taxes incluses (CA19 28 341).**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'autoriser le renouvellement de contrat à Xelys, pour une période additionnelle de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2022, pour le service d'entretien, de maintenance des systèmes informatiques et le renouvellement de licences;
2. D'autoriser une dépense de 90 469,97 \$, taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1227146005

---

**CA22 28 073**

**Entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard et s'engager à contribuer à mettre en oeuvre les orientations prévues à celui-ci, signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal. Signifier également la demande de retirer un secteur localisé entre la rue Joly à l'ouest, incluant les rues Gilles et Richard, et une partie de la rue Cherrier, vers l'ouest.**

Il est proposé par Stéphane COTE

appuyé par Richard BELANGER

- d'entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard;
- de s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci en collaboration avec le MELCC et les Services centraux de la Ville de Montréal, tel que prévu dans le plan de conservation;
- de signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal (comité exécutif, conseil municipal, conseil d'agglomération);
- de signifier la demande de retirer un secteur localisé entre la rue Joly à l'ouest, incluant les rues Gilles et Richard, et une partie de la rue Cherrier, vers l'ouest, tel que montré au plan joint.

Il est proposé par Stéphane COTE

appuyé par Richard BELANGER

D'amender le point 30.01 comme suit :

« D'entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard, conditionnellement à ce qu'on y retire un secteur résidentiel localisé entre la rue Joly à l'est, incluant les rues Gilles et Richard et une partie de la rue Cherrier entre les rues Montigny et Joly. Par la suite, s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci et signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal. »

La secrétaire d'arrondissement met aux voix le point 30.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

30.01 1219099012

---

**CA22 28 074**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du règlement CA28 0074.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

30.02 1229452001

---

**CA22 28 075**

**Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et édicter les ordonnances pour la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics dans l'arrondissement pour:

- 1) Un rassemblement de voitures anciennes, les vendredis soirs de 18 h 30 à 21 h 30, pour un total de 1 événement aux deux (2) ou trois (3) semaines, en fonction de la température, du vendredi 6 mai au vendredi 30 septembre 2022;
- 2) Un Tour de l'île à vélo par la Fondation du Cégep Gérald-Godin le jeudi 19 mai 2022 entre 13 h et 16 h 30;
- 3) Le Club de tennis de L'Île-Bizard qui désire organiser des activités sociales à l'intention de ses membres, le vendredi 3 juin de 18 h à 23 h, le vendredi 8 juillet de 18 h à 23 h, le vendredi 5 août de 18 h à 23 h.

D'édicter les ordonnances pour la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1227593006

---

**CA22 28 076**

**Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061).**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1222714010

---

**CA22 28 077**

**Règlement modifiant le règlement sur les nuisances (CA28 0064-2).**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0064-2 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2022 par sa résolution CA22 28 060;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0064-2 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2022 par sa résolution CA22 28 060;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter, le règlement modifiant le règlement sur les nuisances - CA28 0064-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1229413002

---

**CA22 28 078**

**Statuer conformément au Règlement de zonage (CA28 0023) sur la compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement au 15 486-A, boulevard Gouin Ouest au secteur de Sainte-Geneviève composé du lot no 1 843 915 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

Qu'une exemption de l'obligation de fournir deux (2) cases de stationnement soit accordée au 15 486-A, boulevard Gouin Ouest, secteur de Sainte-Geneviève, composé du lot 1 843 915 du cadastre du Québec au montant de 2 000 \$.

Qu'une exemption de l'obligation de fournir une (1) case de stationnement soit accordée au 15 486-B, boulevard Gouin Ouest, secteur de Sainte-Geneviève, composé du lot 1 843 915 du cadastre du Québec au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1227905014

---

**CA22 28 079**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale du local commercial occupé par Renaissance à l'adresse sise au 570, boulevard Jacques-Bizard composé du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de l'enseigne murale à l'adresse sise au 570, boulevard Jacques-Bizard composée du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1227905013

---

**CA22 28 080**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres que ceux acceptés à la résolution no CA21 28 097 sur la propriété située à l'adresse sise au 1072, rue Bellevue correspondante au lot no 6 317 680 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, des parements extérieurs autres que ceux proposés à la résolution no CA21 28 097 sur la propriété située au 1072, rue Bellevue correspondante au lot no 6 317 680 du cadastre du Québec avec les matériaux précisés au sommaire décisionnel suivants :

- Pierre Brampton de couleur multi midnight;
- Brique Melville prestige de couleur silk grey sterling
- Bois d'ingénierie Maybec de couleur noir.
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur charbon.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur ardoise antique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1227905012

---

**CA22 28 081**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement extérieur et des fascias de l'extension arrière du bâtiment principal à la propriété située à l'adresse sise au 275, rue du Pont à Sainte-Geneviève correspondant au lot no 1 843 768 du cadastre du Québec.**

*La conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement du parement extérieur et des fascias de l'extension arrière du bâtiment principal à la propriété située à l'adresse sise au 275, rue du Pont à Sainte-Geneviève correspondant au lot no 1 843 768 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.07 1227905011

---

**CA22 28 082**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située au 358, rue du Golf correspondante au lot no 4 590 087 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située au 358, rue du Golf correspondant au lot no 4 590 087 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs précisés au sommaire décisionnel suivants :

- Un (1) parement extérieur en façade avant principale :
  - o Brique existante sur la partie arrière de la résidence concernée;
- Toiture principale en bardeau d'asphalte BP de couleur town brown.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1227905010

---

**CA22 28 083**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 2036, chemin Bord-du-Lac correspondante au lot no 4 590 039 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située au 2036, chemin Bord-du-Lac correspondante au lot no 4 590 039 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs précisés au sommaire décisionnel suivants :

- Trois (3) parements extérieurs :
  - o Brique Permacon de modèle melville serie slik de couleur cameo beige;
  - o Clin de bois Maybec du modèle modern avec fini brossé urbahn de couleur vieux port no 220;
  - o Panneau d'acier d'aluminium Gentek de couleur vague de minuit;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium Gentek de couleur noir ou vague de minuit.
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1227905008

---

**CA22 28 084**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec un garage double intégré sur la propriété située sur la rue projetée Ursule-Laciseray correspondante au lot no 6 406 616 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec un garage double intégré sur la propriété située sur la rue projetée Ursule-Laciseray correspondante au lot no 6 406 616 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs précisés au sommaire décisionnel suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
  - o Pierre Arriscraft de modèle Forteresse de couleur silverado;
  - o Délin de bois vertical St-Laurent couleur blanc pur;
- Soffites, fascias, colonnes, poutres et moulures seront en aluminium Gentek de couleur blanc pur.
- Contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium Gentek de couleur noir.
- Toiture principale en bardeau d'asphalte BP de modèle mystique 42 de couleur noir 2 tons;
- Avant-toit en tôle Gentek de couleur charbon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1227905009

---

**CA22 28 085**

**Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018)**

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.11 1229413006

---

**CA22 28 086**

**Statuer sur la révocation d'un membre et sur la nomination de deux (2) membres permanents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De mettre fin au mandat du membre René Gervais et de nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard à titre de membre permanent au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un mandat se terminant le 5 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1227905007

---

**CA22 28 087**

**Dépôt, par la secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction et des documents modifiés qui s'y rapportent concernant le règlement CA28 0023-42.**

Dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du procès-verbal de correction et du règlement modifié qui s'y rapporte (règlement CA28 0023-42).

60.01 1222714011

---

**Dépôt de documents – Février 2022**

- Suivi budgétaire dépenses;
  - Suivi budgétaire revenus;
  - Virements budgétaires ;
  - Virements PDI;
  - Liste des permis émis – occupation;
  - Liste des permis émis – construction;
  - Liste des permis émis – lotissement.
- 
- Lettre datée du 28 mars 2022 du maire de l'arrondissement à l'attention de madame Émilie Thuillier, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, des immeubles et du maintien des actifs concernant la sécurité des piétons et cyclistes sur le nouveau pont Jacques-Bizard.

60.02

---

**CA22 28 088**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 avril 2022 à, 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Stéphane CÔTÉ  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2022.